



NOTE à l'attention des Elèves de Terminale et des Etudiants de BTS 2021-2022

10, rue Mon Idéal
97233 SCHOELCHER

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (D.S.E) – Procédure en ligne

Le Dossier Social Etudiant (D.S.E.) est la procédure qui permet aux étudiants et futurs Etudiants de demander l'inscription par internet :

- Une Bourse d'Enseignement Supérieur sur critères sociaux – Elle constitue une aide complémentaire à celle de la famille. Il faut s'inscrire sur messervices.etudiant.gouv.fr – Accès ouvert du 20 Janvier au 15 Mai 2021 à minuit – voir Rubrique « Demande de DSE. »
- Un logement en Résidence Universitaire.
trouverunlogement.lescrous.fr - Accès ouvert dès Janvier à Septembre 2021

→ PROCEDURE

- Avant la saisie complète de votre dossier, il faut déjà scanner les pièces suivantes :
 - à la ligne revenu : **Le montant des revenus 2019 figurant sur l'avis fiscal 2020 des parents.**
 - le numéro I.N.E. pour les LYCEENS (numéro porté sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat), + le nombre de part de bourse pour les lycéens déjà boursiers (voir notification).
 - le numéro I.N.E. pour les étudiants (numéro porté sur le certificat de scolarité et les bulletins)
 - le **certificat de scolarité de vos frères et sœurs** qu'ils sont en terminal ou en enseignement supérieur
 - **votre RIB personnel pas celui des parents, pas de RIB du compte livret A, il y aura rejet, ni sur NICKEL ,car problème de virement, éviter le changement de RIB ...)** Toutes les pièces demandées doivent être scannées.
 - **inscrire au moins 4 vœux (établissement)**
 - **votre numéro de téléphone portable et une adresse mail**
 - Avant la fin de la saisie vous devrez aller jusqu'au dernier écran pour que votre saisie soit validée.
 - vérifier les informations saisies par vos soins (ou les modifier)
 - valider les informations + paiement des frais de 6 euros par carte bancaire
- A la fin de la saisie, un e-mail de confirmation est envoyé à l'intéressé.

REPONSE DU CROUS : L'étudiant ou le futur étudiant recevra sur sa boîte mail la réponse du CROUS

- Pour la bourse :
- Le CROUS envoie PAR E-MAIL la NOTIFICATION CONDITIONNELLE indiquant l'échelon de bourse, **lire le contenu pour un renvoi éventuel des pièces complémentaires, si votre dossier est incomplet, il ne sera pas traité, donc pas de bourse.**
 - 1) Soit un avis positif d'attribution de la bourse, notification à imprimer et remettre au service de la scolarité de l'Etablissement afin d'être exonéré des frais d'inscription
 - 2) Soit un avis négatif d'attribution conditionnelle de la bourse car le dossier est incomplet, il faut envoyer par mail les pièces demandées + à présenter au service de la scolarité de l'Etablissement
 - 3) Soit un avis de rejet qui peut être modifié si éléments nouveaux apportés par l'étudiant.
- Pour le logement :
 - Soit une proposition de logement : Prévoir un Garant + Droit de Caution à payer.
 - Soit une décision d'attente
 - Soit une décision de rejet motivée.
- Pour ceux ou celles qui n'ont pas eu de réponse au-delà de 15 jours, relancer le CROUS service D.S.E. : 05 96 61 03 65
- **ATTENTION : ASSIDUITE AUX COURS OBLIGATOIRE SINON ARRET DES VERSEMENTS DE LA BOURSE.**
- **Toute demande de bourse doit être saisie avant 01 septembre 2021**

- Rappel : SECURITE SOCIALE : Etudiant doit avoir son propre numéro de Sécurité Sociale
 - /CARTE VITALE A SON NOM - INSCRIPTION sur AMELI
- Pour toute information s'adresser à l'intendance